

Faire de l'import-export avec le Royaume-Uni

Résumé

Depuis le 1er janvier 2021, l'accord de commerce et de coopération exempte de quotas et de droits de douane les produits circulant entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, sous réserve que ceux-ci respectent les règles d'origine préférentielle. Néanmoins, le Royaume-Uni ayant quitté le marché intérieur, les frontières sont rétablies et les déclarations de douane sont obligatoires, à l'exception de l'Irlande du Nord. Un éclaircissement sur l'application progressive des réglementations et contrôles de conformité de part et d'autre des frontières.

Objectifs

Reconnaître les changements progressifs que le Brexit a généré pour l'entreprise, dans le processus commercial
Identifier des solutions adaptées aux dernières évolutions pour échanger avec le Royaume-Uni sereinement

Programme

L'Accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni (signé le 30 décembre 2020) entré en vigueur le 1er mai 2021 et son impact sur la chaîne logistique

- La frontière intelligente
- Les marchandises originaires de UK ou d'UE
- Les procédures douanières : à l'import ; à l'export

Les nouvelles obligations douanières au 1er janvier 2022 au Royaume-Uni

- La Déclaration Sommaire de Sortie à des Fins de Sûreté-Sécurité (*Exit Summary Declaration, EXS*)
- Le *Goods Vehicle Movement Service (GVMS)*
- Les contrôles douaniers aux Installations à la Frontière Intérieure Britannique (*Inland Border Facilities - IBF*)

L'impact du CDS sur les importations et exportations avec le Royaume-Uni

- L'évolution CHIEF (*Customs Handling of Import and Export Freight*) et son formulaire D88 vers le CDS (*Customs Declaration Service*). Mise en application depuis le 1^e octobre 2022
- Un formalisme à respecter : avant embarquement, après embarquement

Mise en situation : rédaction de son Customs Declaration Service toolkit

Durée

1 JOUR

Pré-requis

Formations obligatoires : « Maîtriser les fondamentaux du commerce international pour mieux réussir ses opérations d'import-export »

Améliorer ses opérations de dédouanement (la douane vue de l'entreprise)

Formation conseillée :

Choisir ses Incoterms 2020 en fonction de ses opérations d'import-export

Public

Responsables et collaborateurs des services douane, logistique, commercial export, acheteur, Adv., approvisionneurs... toute personne amenée à contrôler une opération de dédouanement avec le R-U

Intervenants

Florence BLANCHIER
Consultante formatrice
Opérations import-export

Tarif interentreprise : 490 € H.T. par participant à partir de 2 inscrits. Formule **Uno** : 980 € H.T.

Intra, sur mesure : nous consulter.

Moyens pédagogiques

Formation interactive avec alternance d'apports théoriques et pratiques. Une pédagogie basée sur de nombreux exemples concrets et des partages d'expériences.

Nombre limité de participants (8) pour approfondir les pratiques et répondre aux questions individuelles.

Travail de mise en œuvre sur le cas de l'entreprise ou projet du stagiaire.

Moyens techniques :

Salles de formation équipées pour une pédagogie active. Suivi de l'exécution et appréciation des résultats.

Option : formation synchrone (en direct) 100 % à distance. Conditions : avoir un matériel informatique muni d'un micro et d'une caméra. Un débit suffisant est indispensable.

Suggestions pour compléter vos basiques :

- Maîtriser les fondamentaux du commerce international pour mieux réussir ses opérations d'import-export
- Améliorer ses opérations de dédouanement (la douane vue de l'entreprise)
- Maîtriser les règles Incoterms 2020 de l'ICC pour mieux négocier

Suggestions pour compléter vos connaissances en matière fiscale :

- Opérations triangulaires extracommunautaires - *Cross-trade* et règles de TVA à l'international

Pourquoi venir chez nous ?

- Nous réalisons auprès de chaque participant un audit de positionnement pour vérifier la cohérence du projet et de la formation sélectionnée
- Nous offrons un tutorat afin de vérifier que les connaissances ont été mises en application
- Nous envoyons un bilan formateur aux partenaires financeurs sur simple demande

Modalités de paiements

- Formation 100 % distance : paiement à la commande
- Formation en présentiel :
 - Paiement par l'entreprise : 10 jours nets, date de facture
 - Paiement par l'OPCO, contacter Florence au 06 62 34 25 42
formation.blanchierconsulting@gmail.com ou formulaire de contact

Pour aller plus loin

Strat&CI en collaboration avec Blanchier Consulting propose un accompagnement personnalisé de votre projet à l'international par la biais de 3 niveaux d'abonnement ou sur-mesure à votre convenance. [Parlons-en](#).